



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

**Département Compétition**

Pôle Sport Automobile

AD / FD

01 44 30 28 66

Paris, le 28 avril 2026

**ASA ANNEAU DU RHIN**  
Anneau du Rhin  
68127 BILTZHEIM

**M. Le Président**

**OBJET :** Meeting d'été de l'Anneau du Rhin

**DATES :** 20 - 21 juin 2026

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**mardi 28 avril 2026**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**373**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

**NOTA 1** : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,



- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.**

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 8 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Florian DOUKHAN**  
Chargé de mission Circuit

Copie Ligue du Sport Automobile GRAND EST

---

**[1] Rappels particuliers :**

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site [ffsa.org](http://ffsa.org)), et ce pendant toute la durée de son homologation.*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*





# REGLEMENT PARTICULIER

## 2CV & C1 Racing Cup Belgium

### Anneau du Rhin – 20 & 21 Juin 2026

*Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.*

**(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)**

L'Association Sportive Automobile **ASA ANNEAU DU RHIN** organise avec le concours de l'Association **FESTIVAL AUTO MOTO** et l'organisateur technique le **2cv & C1 Racing Cup Belgium** au circuit de l'**ANNEAU DU RHIN**

Dates de l'épreuve : **20 & 21 juin 2026** Nombre de jours : 2

Niveau de l'épreuve **NPEA**

**Visa Ligue N°27. Délivré le 10/04/2026.**

Permis d'organisation n° ..... délivré le .....

#### ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

##### 1.1P. OFFICIELS

Président de l'ASA Anneau du Rhin ..... Daniel Haeffelin (Fra) ..... Lic. FFSA 12679  
Coordinateur du Meeting ..... Joshua Reibel (Fra) ..... Lic. FFSA 183292  
Directeur d'épreuve et course ..... Pascal Vanhullebush (Bel) ..... Lic. RACB 2861  
Adjoint ..... Noel Geillenkirchen (Bel) ..... Lic. RACB 2495  
  
Track Manager ..... Antoine Boniface (Fra) ..... Lic. FFSA TBA  
Secrétariat du meeting : ..... Frédéric van Rijckevorsel (Bel) ..... Lic. RACB 4073  
Président du Collège : ..... Alexandre Magis (Bel) ..... Lic. RACB 3206  
Membres : ..... Jean Wambach (Fra) ..... Lic. 3030  
..... TBC (Fra) ..... Lic. FFSA  
  
Commissaires techniques: ..... Benoit Van Overstraeten (Bel) ..... Lic. RACB 2610  
..... Eric Schoonbroodt (Bel) ..... Lic. RACB 3813  
..... Cedric Bach (Bel) ..... Lic. RACB 3445  
Safety Car : ..... Robert Toutain (Fra) ..... Lic. FFSA 170545  
  
Service Médical : ..... Jean Michel Macher (Fra) ..... Lic. FFSA 159627  
Service Médical - Extraction : ..... ESC  
Service Médical - Ambulance : ..... TBA  
Service de chronométrage : ..... RIS Timing -Michael Goblet (Bel) ..... Lic. RACB 2375  
Relations Concurrents : ..... Michel Van Eycken (Bel) ..... Lic. RACB 4356  
..... Sophie Claus (Bel) ..... Lic. RACB 4434  
..... Remy Savary (Bel) ..... Lic. RACB 2782  
Juge de faits ..... Kristof Mollewinkel (Bel) ..... Lic. RACB 4198  
Promoteur C1 Cup ..... Léonard Licops (Bel) ..... Lic. RACB 4348

# REGLEMENT PARTICULIER

## 2CV & C1 Racing Cup Belgium

### Anneau du Rhin – 20 & 21 Juin 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

**(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)**

L'Association Sportive Automobile **ASA ANNEAU DU RHIN** organise avec le concours de l'Association **FESTIVAL AUTO MOTO** et l'organisateur technique le **2cv & C1 Racing Cup Belgium** au circuit de l'**ANNEAU DU RHIN**

Dates de l'épreuve : **20 & 21 juin 2026** Nombre de jours : 2

Niveau de l'épreuve **NPEA**

**VISA LIGUE N° 27 de l'ère & 10/04/26**

Permis d'organisation n° ..... délivré le .....

#### ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

##### 1.1P. OFFICIELS

Président de l'ASA Anneau du Rhin ..... Daniel Haeffelin (Fra) ..... Lic. FFSA 12679  
Coordinateur du Meeting ..... Joshua Reibel (Fra) ..... Lic. FFSA 183292  
Directeur d'épreuve et course ..... Pascal Vanhullebush (Bel) ..... Lic. RACB 2861  
Adjoint ..... Noel Geillenkirchen (Bel) ..... Lic. RACB 2495  
  
Track Manager ..... Antoine Boniface (Fra) ..... Lic. FFSA TBA  
Secrétariat du meeting : ..... Frédéric van Rijckevorsel (Bel) ..... Lic. RACB 4073  
Président du Collège : ..... Alexandre Magis (Bel) ..... Lic. RACB 3206  
Membres : ..... Jean Wambach (Fra) ..... Lic. 3030  
..... TBC (Fra) ..... Lic. FFSA  
  
Commissaires techniques: ..... Benoit Van Overstraeten (Bel) ..... Lic. RACB 2610  
..... Eric Schoonbroodt (Bel) ..... Lic. RACB 3813  
..... Cedric Bach (Bel) ..... Lic. RACB 3445  
Safety Car : ..... Robert Toutain (Fra) ..... Lic. FFSA 170545  
  
Service Médical : ..... Jean Michel Macher (Fra) ..... Lic. FFSA 159627  
Service Médical - Extraction : ..... ESC  
Service Médical - Ambulance : ..... TBA  
Service de chronométrage : ..... RIS Timing - Michael Goblet (Bel) ..... Lic. RACB 2375  
Relations Concurrents : ..... Michel Van Eycken (Bel) ..... Lic. RACB 4356  
..... Sophie Claus (Bel) ..... Lic. RACB 4434  
..... Remy Savary (Bel) ..... Lic. RACB 2782  
Juge de faits ..... Kristof Mollewinkel (Bel) ..... Lic. RACB 4198  
Promoteur C1 Cup ..... Léonard Licops (Bel) ..... Lic. RACB 4348

### **1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD**

Horaires détaillés en annexe.

### **1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)**

Vérifications administratives : Timing en annexe du présent règlement

Lieu : Chalet organisation.

Pour les pilotes, le passage aux vérifications sportives est obligatoire.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve (sport@2cvracingteams.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.

Attention : les pilotes étrangers doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve.

Vérifications techniques : Timing en annexe du présent règlement

Lieu : Box Pitlane et Paddock des séries.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)**

A envoyer auprès de l'organisateur ou le promoteur de la série.

Tous les pilotes devront être détenteurs d'une licence internationale, nationale ou régionale concurrent conducteur auto en cours de validité ou d'un TPNC FFSA.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

L'épreuve est composée des séries et/ou coupes :

**2 CV Cup & C1 Cup**

**NVAE = Nombre de voitures autorisées aux essais = 74**

**NVAC = Nombre de voitures autorisées en course = 62**

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Publicité obligatoire (par catégorie) : Conforme au cahier des charges de la catégorie

Publicité facultative (par catégorie) : Information à venir

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Nom du circuit : ANNEAU DU RHIN

Tracé utilisé : Version C1 de la fiche d'homologation      Longueur : 3.7 km      Largeur : 10 à 12m

Sens de rotation : Horaire

N° de licence de parcours FFSA du circuit **019** valable jusqu'au 09/10/2027

L'épreuve aura lieu sur la configuration C1 du circuit de l'ANNEAU DU RHIN, qui bénéficie d'une licence de parcours n° 19, grade 3 National, valable jusqu'au 09/10/2027. Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre suivant le tracé.

Panneau officiel d'affichage : Chalet administratif

Salle de briefing : Paddock Principal.

Le briefing est obligatoire pour les pilotes et les teams managers.

Les demandes de dérogations justifiées doivent être adressées par mail au directeur de l'épreuve (sport@2cvracingteams.be) et sont sous réserve d'acceptation du Collège des Commissaires Sportifs.

Parc fermé : Pitlane

## ARTICLE 10P. PRIX

Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.

## ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 15

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 3, extincteurs poudre de 6 litres kg.

Nombre de commissaires de piste\*, lors de chaque manche\*\* : 30

\*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

(\*\*Pour les épreuves d'endurance, mentionner également le nombre prévu pour le meeting.)

### 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation  oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges  oui

## ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

La vitesse maximale autorisée dans les stands sera de 50 km/h.

Le directeur de course de la série et/ou le directeur de l'épreuve, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive Through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Droit de réclamation :

Toutes les séries : 500 €

Droits d'appel :

Toutes les séries : 1.500€ €

Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.

La grille de départ sera effectuée sous la responsabilité du responsable des grilles de départ. Les concurrents et pilotes devront être prêts, à la sortie de leur paddock respectif, 30 minutes avant l'heure de début de leurs courses.

Le nombre de voitures admises aux essais et aux courses est limité suivant la norme FIA, conforme à l'homologation en vigueur du circuit.

La présence de toute source de chaleur produisant une flamme est défendue dans la voie des stands, dans les stands ainsi que dans une zone de 2 mètres derrière les stands. Il est strictement interdit de souder ou

fumer dans la voie des stands, dans les stands ainsi que dans une zone de 2 mètres derrière les stands. Les contrevenants encourent une pénalité financière de 250€ par infraction.

Timing de l'épreuve

Dans le respect des autorisations horaires du circuit, le timing pourra être adapté ou modifié sur simple décision de la direction de course et validé par le Collège des Commissaires Sportifs

**Circuit de l'Anneau du Rhin**

**2CV Racing & C1 Racing Cup Belgium**

20/21 June 2026 (Final 1)

**Friday 19 June 2026**

17.30 Paddock Open (No Boxes allocation)

**Saturday 20 June 2026**

07.00 16.30 Paddock Open

16.30 22.15 Paddock Open For Cars

22.15 08.15 Paddock Open For Truck

**NO TRUCK ENTRY**

10.00 16.00

*Administrative and technical control Open*

**BRIEFING**

**16.00 2CV & C1 Cup**

**Drivers Briefing**

17.15 19.15 2CV & C1 Cup

120 Min

Free Practices

19.30 21.30 2CV & C1 Cup

120 Min

Qualifying

**Dimanche 21 June 2026**

09.00 Start Grid Formation

Pit Open

09.15 Board 10 Min

Pit Closed

09.20 Board 5 Min

09.22 Board 3 Min

09.24 Board 1 Min

09.25 Green Flag

Formation Lap

09.30 19.30 2CV & C1 Cup

10 hours

Race